

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt cinq, le trois décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, Mme Laurence MEYNARD, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT, Mme Paule CHAMBAGNE .

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Alain HYOT, M. Jérôme ROGATION, Mme Brika VACHER, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Procurations : M. Alain HYOT en faveur de M. Arnaud GINTRAC, M. Jérôme ROGATION en faveur de M. Sébastien COURNIL, Mme Caroline LABORDE en faveur de Mme Laurence MEYNARD, Mme Sylvie DENIS-PALEM en faveur de M. Daniel LE MAO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

En présence de Madame LACOTTE Céline, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 29 octobre, aucune modification n'est apportée, il est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Ordre du jour :

01 - Décisions Modificatives FONCTIONNEMENT

02 - Décisions Modificatives INVESTISSEMENT

03 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Eau Coeur du Périgord. Exercice 2024

04 - Rétrocession foncier Lotissement

05 - Informations diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-036 : Décisions Modificatives FONCTIONNEMENT

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Rémunération principale titulaires	64111(012)	5 500,00		
Autres			6419	5 500,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		5 500,00		5 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-037 : Décisions Modificatives
INVESTISSEMENT**

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		2 000,00		2 000,00
Subv. non transf. GFP de rattachement			13251(13)	2 000,00
Autre matériel, outillage incendie	21568(21)	2 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		2 000,00		2 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-038 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable du Syndicat Eau Cœur du Périgord.
Exercice 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable,

VU le transfert de la compétence « Eau potable » par la Commune de ANTONNE-ET-TRIGONANT au Syndicat EAU CŒUR DU PERIGORD,

VU la délibération du Comité Syndical EAU CŒUR DU PERIGORD du 30 septembre 2025 approuvant le contenu du rapport annuel 2024,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2025 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

1. Prend connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat EAU CŒUR DU PERIGORD pour l'exercice 2024,
2. Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-039 : Rétrocession foncier Lotissement

Vu la convention opérationnelle n° 24-19-064 autorisée par délibération n° MA-DEL-2019-037

Vu la délibération n° MA-DEL-2022-021, validant l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) de parcelles pour l'implantation d'un lotissement,

Considérant que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a acquis les parcelles de terrains à bâtir libre de toute occupation, situées au lieu-dit le Chaussier Sud – rue Jacques Brel, cadastrées section B n° 1506,1507,1508,1509, 1510, 1511,1512,1513,1514,1515,1516,1517, 1617,1618 pour une contenance totale de 20.991 m².

Vu la délibération MA-DEL-2024-032, concernant l'acquisition de l'usufruit des parcelles B 1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517 par la Commune d'Antonne-et-Trigonant pour un montant de 30.300 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient désormais d'acquérir la nue-propriété de l'ensemble des parcelles pour un montant total de 352.390,25 € HT soit 353.460,38 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver le rachat de la nue-propriété référencée ci-dessus et aux conditions financières sus indiquées
- de l'autoriser à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

Calendrier :

- 06 décembre à 18 h 30 : illuminations
- 07 décembre : marché de Noël
- 13 décembre : repas des aînés, à ce jour 105 personnes inscrites sans les résidents de la maison de retraite de Lanmary
- 16 janvier : vœux

Monsieur le Maire informe qu'un point presse concernant la voie verte a été réalisé ce jour.

Madame CHAMBRAGNE interroge sur les cours de capoeira auprès des enfants. Monsieur LE MAO informe le Conseil qu'une démonstration sera faite, au réfectoire, auprès des enfants du RPI le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30 sous la surveillance des parents. Cette démonstration sera aussi ouverte aux enfants de la garderie.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2025-036 : Décisions Modificatives

FONCTIONNEMENT

MA-DEL-2025-037 : Décisions Modificatives

INVESTISSEMENT

MA-DEL-2025-038 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat
Eau Coeur du Périgord.

Exercice 2024

MA-DEL-2025-039 : Rétrocession foncier Lotissement

MA-DEL-- : Informations diverses

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. DANIEL LE MAO

Signature Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Arnaud GINTRAC	
Mme Stéphanie JALADIS		M. Philippe COUTY	
M. Sébastien COURNIL		M. Jean Luc PLANCHE	
Mme Laurence MEYNARD		Mme Virginie SIOSSAC MOULINE (Secrétaire de séance)	
M. Yannick CLEYRAT		Mme Paule CHAMBRAGNE	
M. Alain HYOT	ABSENT (PouvoirM. Arnaud GINTRAC)	M. Jérôme ROGATION	ABSENT (PouvoirM. Sébastien COURNIL)
Mme Brika VACHER	ABSENT	Mme Caroline LABORDE	ABSENT (PouvoirMme Laurence MEYNARD)
Mme Sylvie DENIS-PALEM	ABSENT (PouvoirM. Daniel LE MAO)		

Séance du 03/12/2025 clôturée à 19h30